

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2019
--

Sur convocation en date du 12 juin 2019, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 18 juin 2019 à 19H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian CHANEL, Maire.

Présents :

CEDILEAU Hélène – arrivée 19H14	BABUT Aurore	MICHON Gilles
CURIAL Jacqueline	BERLAND Martine	MILLET Régine
COURTIEUX Jean-Paul	BUY Roger	MUSTON Mylène
DENUELLE Jean-Paul	DREVET Emilie	PINAUD-BOULOS Pascale
BOZONNET-MEUNIER Kathy	FALAISE Alain	PIVET Catherine
PETIT Michel	FAYARD Pascal	RODET Amélie
	GEOFFRAY Karine	SUPIE Sylvie
	GIL Florian	VOVILIER Christian
	MARTIN Hubert	

Procurations :

Madame Hélène CEDILEAU donne procuration à Monsieur Christian CHANEL jusqu'à son arrivée à 19H14

Madame Danielle MOREL donne procuration à Monsieur Jean-Paul DENUELLE

Monsieur Arnaud BERODIER donne procuration à Madame Jacqueline CURIAL

Monsieur Dominique BERTHET donne procuration à Monsieur Michel PETIT

Monsieur Jean-Michel DEBOUTTE donne procuration à Madame Régine MILLET

Monsieur Jean-Marc THEVENET donne procuration à Madame Aurore BABUT

Secrétaire de séance : Madame Catherine PIVET

Affichage le : 20 juin 2019

I - SEANCE PUBLIQUE – 19H00

Monsieur le Maire ouvre la séance publique et remercie les Conseillers municipaux et les auditeurs de leur présence. Il informe l'Assemblée des procurations données par les membres absents.

2/ Nomination du secrétaire de séance

Madame Catherine PIVET est nommée secrétaire de séance.

II – SPORTS**1/ Modernisation de l'éclairage sportif des courts de tennis de la Commune de Péronnas - Attribution**

Monsieur Jean-Paul COURTIEUX donne lecture du rapport suivant :

« Monsieur le Rapporteur informe l'Assemblée que la commune de Péronnas a lancé une consultation pour le remplacement de l'éclairage existant des courts de tennis extérieurs. Pour améliorer leur qualité d'éclairage et pour limiter la consommation énergétique ainsi que les coûts de maintenance, la commune souhaite procéder au remplacement des projecteurs Sodium par des projecteurs de type LED.

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée en application des articles R2123-1-1° et L2123-1 du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 3 mai 2019 au journal d'annonces légales la VOIX DE L'AIN et sur le profil acheteur de la Commune à l'adresse <http://marchespublics.ain.fr>

La date limite de remise des offres était fixée au 22 mai 2019 à 12h00.

La Commission « MAPA » s'est réunie le 24 mai 2019 pour l'ouverture des plis.

8 plis ont été remis :

- Pascal GUINOT TP à MONTCHANIN (71)
- SOCADEL à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69)
- EQUIPEMENT ELECTRIQUE DE L'AIN à BOURG EN BRESSE (01)
- SOBECA à LENT (01)
- BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES à CHARNOZ SUR AIN (01)
- SDEL RESEAUX EXTERIEURS à CHATILLON SUR CHALARONNE (01)
- MAIA ENERGIE à LYON (69)
- EPSIG à VEUREY VOROIZE (38)

La Commission « MAPA » s'est réunie le 11 juin 2019, pour l'analyse des offres, en fonction des critères de jugements des offres énoncés à l'article 8.2 du règlement de consultation applicable au présent marché.

Les offres ont été analysées comme suit :

Société	Montant HT	Montant € TTC	Prix (60 %)	Valeur technique (30 %)	Délai (10 %)	Note globale	Classement
SOCADEL	27 858,27	33 429,92	10	6,1	4	8,23	1
MAIA ENERGIE	29 988,00	35 985,60	9,236	6,8	6	8,18	2
EPSIG	30 596,00	36 715,20	9,017	5,6	10	8,09	3
SDEL RESEAUX EXTERIEURS	32 345,00	38 814,00	8,389	6,5	10	7,98	4
EQUIPEMENT ELECTRIQUE DE L'AIN	29 977,25	35 972,70	9,239	5,2	4	7,50	5
Pascal GUINOT TP	33 577,20	40 292,64	7,947	4,7	8	6,98	6
BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	33 111,48	39 733,78	8,114	5,2	4	6,83	7
SOBECA	32 796,00	39 355,20	8,228	4,3	4	6,63	8

La Commission « MAPA » a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise SOCADEL pour un montant de 27 858,27 euros HT, soit 33 429,92 euros TTC.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise SOCADEL pour un montant de 27 858,27 euros HT, soit 33 429,92 euros TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R2123-1-1° et L2123-1,

- **ATTRIBUE** le marché à l'entreprise SOCADEL pour un montant de 27 858,27 euros HT, soit 33 429,92 euros TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché, les pièces afférentes et avenants éventuels. »

DISCUSSION

G. MICHON demande à combien était l'estimation.

J.P. COURTIEUX lui précise que l'estimation des travaux avait été chiffrée à 35 000,00 € HT.

C. CHANEL note que l'offre retenue est donc en dessous de cette estimation.

Sans observation, le Conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité (29 voix pour).

Il est précisé que le commencement des travaux sera à voir avec la présidente du club de tennis. Dans tous les cas ils ne pourront démarrer avant le mois de septembre car la résine des courts vient d'être refaite. Il faudra circuler dessus avec des nacelles spéciales et il est préférable de le faire lorsqu'il y aura moins de soleil.

III- BÂTIMENTS

1/ Construction d'un local pétanque sur la Commune de Péronnas - Attribution des marchés de travaux - Plan de financement définitif

Monsieur Jean-Paul COURTIEUX donne lecture du rapport suivant :

« Monsieur le Rapporteur rappelle à l'Assemblée la délibération n° D_2018_10_095, adoptée en date du 16 octobre 2018, approuvant le programme des travaux mentionnés en objet.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement Jacques GERBE Architecte.

Le marché de travaux est passé en procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R2123-1-1° du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 29 avril 2019 au journal d'annonces légales LE PROGRES et sur le profil acheteur de la Commune à l'adresse : <http://marchespublics.ain.fr>.

Ce marché est décomposé en 10 lots :

- lot n° 1 : Terrassements – VRD – Espaces verts
- lot n° 2 : Maçonnerie – Gros œuvre
- lot n° 3 : Charpente métallique
- lot n° 4 : Couverture bac sec – Bardage
- lot n° 5 : Menuiseries extérieures alu – Métallerie
- lot n° 6 : Façades – Isolation – Plâtrerie – Peinture – Plafonds suspendus
- lot n° 7 : Menuiseries intérieures bois
- lot n° 8 : Carrelage – Faïences
- lot n° 9 : Plomberie – Sanitaires – Chauffage – Ventilation
- lot n° 10 : Electricité – Courants faibles – Chauffage électrique

La date limite de remise des offres était fixée au jeudi 23 mai 2019 à 12H00.

La Commission « MAPA » s'est réunie le 24 mai 2019 pour l'ouverture des plis.

2 plis ont été remis pour le lot n° 1 : Terrassements – VRD – Espaces verts :

- JMTP SARL à PONCIN (01)
- ROUX TP à PERONNAS (01)

7 plis ont été remis pour le lot n° 2 : Maçonnerie – Gros œuvre :

- RHONE-ALPES EXTERIEUR à GUEREINS (01)
- BOURDON CONSTRUCTION SARL à SAINT CYR SUR MENTHON (01)
- KARA SAS à MESSIGNY SUR SAONE (01)
- CORRAND BATIMENT à PONT DE VAUX (01)
- ECB LOISY à VONNAS (01)
- SARL JUILLARD ET FILS à JASSERON (01)
- EGC – ENTREPRISE GENERALE CARMINATI à IZERNORE (01)

3 plis ont été remis pour le lot n° 3 : Charpente métallique :

- ATELIERS BOIS ET COMPAGNIE à CHAUMONT (52)
- PERRAUD ET ASSOCIES à SAINT JEAN LE VIEUX (01)
- SAS MSR à SAINT PAUL DE VARAX (01)

1 pli a été remis pour le lot n° 4 : Couverture bac sec – Bardage :

- SAS MSR à SAINT PAUL DE VARAX (01)

2 plis ont été remis pour le lot n° 5 : Menuiseries extérieures alu – Métallerie :

- MORAL SAS à MONTREVEL EN BRESSE (01)
- SARL MTM à CORGENON (01)

3 plis ont été remis pour le lot n° 6 : Façades – Isolation – Plâtrerie – Peinture – Plafonds suspendus :

- BONGLET à LONS LE SAUNIER (39)
- SAS ARDITO JACQUET à CERTINES (01)
- JENTELLET SARL à PERONNAS (01)

4 plis ont été remis pour le lot n° 7 : Menuiseries intérieures bois :

- MENUISERIE BADOUX à PERONNAS (01)
- CHEVILLON GILLES SARL à CORCELLES EN BEAUJOLAIS (69)
- MENUISERIE ROUX ET FILS à BAGE DOMMARTIN (01)
- SARL MENUISERIE RAFFIN ROUGE à SAINT DENIS LES BOURG (01)

3 plis ont été remis pour le lot n° 8 : Carrelage – Faïences :

- A.M.V.R POUPON CARRELAGES à DOMMARTIN LES CUISEUX (71)
- SERRANO CARRELAGE SARL à SAINT MARTIN DU MONT (01)
- CARRELAGES TRONTIN SAS à PERONNAS (01)

5 plis ont été remis pour le lot n° 9 : Plomberie – Sanitaires – Chauffage – Ventilation :

- MDR PLOMBERIE CHAUFFAGE à BOURG EN BRESSE (01)
- BRACHET COMTET SARL à BOURG EN BRESSE (01)
- ALG2 SAS à CAILLOUX SUR FONTAINES (69)
- CLERE PLOMBERIE CHAUFFAGE à SAINT JUST (01)
- SAS JUILLARD CHAUFFAGE à VIRIAT (01) »

Arrivée de Madame Hélène CEDILEAU à 19H14.

« 3 plis ont été remis pour le lot n° 10 : Electricité – Courants faibles – Chauffage électrique :

- AIN BRESSE ELECTRICITE à PERONNAS (01)
- FLOW ELEC à CEYZERIAT (01)
- EEA SAS à BOURG EN BRESSE (01)

La Commission « MAPA » s'est ensuite réunie le 11 juin 2019 pour l'analyse des offres en fonction des critères de jugements des offres énoncés à l'article 5 du règlement de consultation applicable au présent marché.

Les offres ont été analysées comme suit :

▪ **Lot n° 1 : Terrassements – VRD – Espaces verts (estimation 49 000 € HT)**

Société	Montant € HT	Montant € TTC	Prix (40 %)	Valeur technique (60 %)	Note globale	Classement
JMTP	49 930,65	59 916,78	20	20	20	1
ROUX TP	58 310,50	69 972,60	17,13	7,50	11,35	2

La Commission « MAPA » a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise JMTP pour un montant de 49 930,65 € HT, soit 59 916,78 € TTC.

▪ **Lot n° 2 : Maçonnerie – Gros œuvre (estimation 79 000 € HT)**

Société	Montant € HT	Montant € TTC	Prix (40 %)	Valeur technique (60 %)	Note globale	Classement
ECB LOISY	89 201,20	107 043,44	20	17,50	18,50	1

JUILLARD PERE ET FILS	103 250,00	123 900,00	17,28	18,75	18,16	2
RHONE ALPES EXTERIEUR	116 936,09	140 323,30	15,26	16,88	16,23	3
BOURDON CONSTRUCTION	115 000,00	138 000,00	15,51	15,00	15,21	4
KARA	94 000,00	112 800,00	18,98	12,50	15,09	5
CORRAND BATIMENT	93 876,44	112 651,72	19,00	9,38	13,23	6
EGC	137 069,31	164 483,17	13,02	12,50	12,71	7

La Commission « MAPA » a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise ECB LOISY pour un montant de 89 201,30 € HT, soit 107 041,44 € TTC.

▪ **Lot n° 3 : Charpente métallique (32 000 € HT)**

Société	Montant € HT	Montant € TTC	Prix (40 %)	Valeur technique (60 %)	Note globale	Classement
PERRAUD ET ASSOCIES	35 180,00	42 216,00	20	20	20	1
ATELIERS BOIS ET COMPAGNIE	60 084,00	72 100,80	11,71	18,75	15,93	2
MSR	44 654,00	53 584,80	15,76	10	12,30	3

La Commission « MAPA » a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise PERRAUD ET ASSOCIES pour un montant de 35 180,00 € HT, soit 42 216,00 € TTC.

▪ **Lot n° 4 : Couverture bac sec – Bardage (estimation 70 000 € HT)**

Société	Montant € HT	Montant € TTC	Prix (40 %)	Valeur technique (60 %)	Note globale	Classement
MSR	78 598,00	94 317,60	20	16,88	18,13	1

La Commission « MAPA » a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise MSR pour un montant de 78 598,00 € HT, soit 94 317,60 € TTC.

▪ **Lot n° 5 : Menuiseries extérieures alu – Métallerie (analyse hors variante) (estimation 30 000 € HT)**

Société	Montant € HT	Montant € TTC	Prix (40 %)	Valeur technique (60 %)	Note globale	Classement
MOREL	45 023,75	54 028,50	20	16,25	17,75	1
MTM	57 581,00	69 097,20	15,64	11,25	13,01	2

▪ **Lot n° 5 : Menuiseries extérieures alu – Métallerie (analyse avec variante)**

Société	Montant € HT	Montant € TTC	Prix (40 %)	Valeur technique (60 %)	Note globale	Classement
MOREL	46 795,36	56 154,43	20	16,25	17,75	1
MTM	59 651,00	71 581,20	15,69	11,25	13,03	2

La Commission « MAPA » a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise MOREL pour un montant de 46 795,36 € HT, soit 56 154,43 € TTC (base + variante).

▪ **Lot n° 6 : Façades – Isolation – Plâtrerie – Peinture – Plafonds suspendus (estimation 60 000 € HT)**

Société	Montant € HT	Montant € TTC	Prix (40 %)	Valeur technique (60 %)	Note globale	Classement
ARDITO JACQUET	69 952,00	83 942,40	20	20	20	1
JENTELLET	88 366,25	106 039,50	15,83	12,50	13,83	2
BONGLET	82 244,75	98 693,70	17,01	7,50	11,30	3

La Commission « MAPA » a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise ARDITO JACQUET pour un montant de 69 952,00 € HT, soit 83 942,40 € TTC.

▪ **Lot n° 7 : Menuiseries intérieures bois (estimation 13 000 € HT)**

Société	Montant € HT	Montant € TTC	Prix (40 %)	Valeur technique (60 %)	Note globale	Classement
MENUISERIE RAFFIN ROUGE	10 154,35	12 185,22	20	16,25	17,75	1
MENUISERIE ROUX ET FILS	14 977,00	17 972,40	13,56	15,63	14,80	2
CHEVILLON GILLES	17 454,78	20 945,74	11,64	16,25	14,40	3

L'offre de l'entreprise BADOUX est déclarée irrégulière au sens de l'article L2152-2 du Code de la commande publique. En effet, l'entreprise a fourni des documents vierges (acte d'engagement, DPGF...).

La Commission « MAPA » a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise MENUISERIE RAFFIN ROUGE pour un montant de 10 154,35 € HT, soit 12 185,22 € TTC.

▪ **Lot n° 8 : Carrelage – Faïences (estimation 2 000 € HT)**

Société	Montant € HT	Montant € TTC	Prix (40 %)	Valeur technique (60 %)	Note globale	Classement
CARRELAGES TRONTIN	2 669,40	3 203,28	20	20	20	1
AMVR POUPON CARRELAGES	2 996,00	3 595,20	17,82	20	19,13	2
SERRANO CARRELAGE	3 149,00	3 778,80	16,95	15	15,78	3

La Commission « MAPA » a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise CARRELAGES TRONTIN pour un montant de 2 669,40 € HT, soit 3 203,28 € TTC.

▪ **Lot n° 9 : Plomberie – Sanitaires – Chauffage – Ventilation (analyse hors variante) (estimation 36 000 € HT)**

Société	Montant € HT	Montant € TTC	Prix (40 %)	Valeur technique (60 %)	Note globale	Classement
BRACHET COMTET	36 900,00	44 280,00	20	16,25	17,75	1
ALG2	39 618,30	47 541,96	18,63	16,25	17,20	2
CLERE PLOMBERIE CHAUFFAGE	43 314,33	51 977,20	17,04	16,25	16,57	3
JUILLARD CHAUFFAGE	44 697,93	53 637,52	16,51	16,25	16,35	4
MDR PLOMBERIE CHAUFFAGE	43 457,00	52 148,40	16,98	7,50	11,29	5

▪ **Lot n° 9 : Plomberie – Sanitaires – Chauffage – Ventilation (analyse avec variante)**

Société	Montant € HT	Montant € TTC	Prix (40%)	Valeur technique (60 %)	Note globale	Classement
BRACHET COMTET	39 450,00	47 340,00	20	16,25	17,75	1
ALG2	43 196,70	51 836,04	18,27	16,25	17,06	2
JUILLARD CHAUFFAGE	45 758,45	54 910,14	17,24	16,25	16,65	3
CLERE PLOMBERIE CHAUFFAGE	46 225,05	55 470,06	17,07	16,25	16,58	4
MDR PLOMBERIE CHAUFFAGE	45 459,00	54 550,80	17,36	7,50	11,44	5

La Commission « MAPA » a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise BRACHET COMTET pour un montant de 36 900,00 € HT, soit 44 280,00 € TTC (hors variante).

▪ **Lot n° 10 : Electricité – Courants faibles – Chauffage électrique (estimation 28 000 € HT)**

Société	Montant € HT	Montant € TTC	Prix (40%)	Valeur technique (60 %)	Note globale	Classement
AIN BRESSE ELECTRICITE	26 970,55	32 364,66	20	20	20	1
FLOW ELEC	27 834,38	33 401,26	19,38	20	19,75	2
EEA	29 041,33	34 849,60	18,57	20	19,43	3

La Commission « MAPA » a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise AIN BRESSE ELECTRICITE pour un montant de 26 970,55 € HT, soit 32 364,66 € TTC.

De plus, cette opération a pu être proposée à la participation du Conseil départemental dans le cadre de la dotation territoriale 2019-2020.

Aussi, afin que la réservation de cette participation financière départementale se confirme, il est demandé au Conseil municipal d'arrêter le plan de financement définitif de cette opération (tableau en annexe), en précisant le coût prévisionnel réajusté, le montant de la subvention départementale pré-réservée et les autres éventuels financeurs.

Il est proposé d'arrêter comme suit le plan de financement de l'opération de construction d'un local pétanque sur la Commune de Péronnas :

1 – Total des dépenses prévisionnelles : 490 199,36 € HT, soit 588 239,23 € TTC

2 – Aide sollicitée du Conseil départemental : 64 200 € correspondant à un taux d'intervention de 15 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 428 000 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1-1°,

- **ATTRIBUE** les marchés propres à chaque lot aux entreprises jugées les mieux-disantes suivantes :

• lot n° 1 : Terrassements – VRD – Espaces verts : l'entreprise JMTP pour un montant de 49 930,65 € HT, soit 59 916,78 € TTC,

• lot n° 2 : Maçonnerie – Gros œuvre : l'entreprise ECB LOISY pour un montant de 89 201,30 € HT, soit 107 041,44 € TTC,

• lot n° 3 : Charpente métallique : l'entreprise PERRAUD ET ASSOCIES pour un montant de 35 180,00 € HT, soit 42 216,00 € TTC,

- lot n° 4 : Couverture bac sec – Bardage : l'entreprise MSR pour un montant de 78 598,00 € HT, soit 94 317,60 € TTC,
 - lot n° 5 : Menuiseries extérieures alu – Métallerie : l'entreprise MOREL pour un montant de 46 795,36€ HT, soit 56 154,43 € TTC (base + variante),
 - lot n° 6 : Façades – Isolation – Plâtrerie – Peinture – Plafonds suspendus : l'entreprise ARDITO JACQUET pour un montant de 69 952,00€ HT, soit 83 942,40 € TTC,
 - lot n° 7 : Menuiseries intérieures bois : l'entreprise MENUISERIE RAFFIN ROUGE pour un montant de 10 154,35 € HT, soit 12 185,22 € TTC,
 - lot n° 8 : Carrelage – Faïences : l'entreprise CARRELAGES TRONTIN pour un montant de 2 669,40 € HT, soit 3 203,28 € TTC,
 - lot n° 9 : Plomberie – Sanitaires – Chauffage – Ventilation : l'entreprise BRACHET COMTET pour un montant de 36 900,00 € HT, soit 44 280,00 € TTC (hors variante),
 - lot n° 10 : Electricité – Courants faibles – Chauffage électrique : l'entreprise AIN BRESSE ELECTRICITE pour un montant de 26 970,55 € HT, soit 32 364,66 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés, les pièces afférentes et avenants éventuels,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander la participation du Conseil départemental de l'Ain au titre de la dotation territoriale 2019-2020 sur la base du plan de financement ci-dessous.
Le budget définitif de l'opération est le suivant :

ENTREPRISES	Montant Prévisionnel HT	Recettes prévisionnelles
FACTURES HORS "MARCHE"		
Groupe Progrès	907,53 €	
IRE Levé Topographique	900,00 €	
FONDASOL - étude de sols	1 840,22 €	
Alpes Contrôle (CSPS + technique)	6 000,00 €	
TOTAL	9 647,75 €	
MAITRISE D'ŒUVRE		
GERBE	20 850,00 €	
CAILLAUD (Eco + Fluides)	9 600,00 €	
CHAPUIS STRUCTURE	3 750,00 €	
TOTAL	34 200,00 €	
MARCHE : ENTREPRISES		
Lot1 Terrassement - VRD- Espaces Verts	49 930,65 €	
Lot 2 Maçonnerie - Gros Œuvre	89 201,30 €	
Lot 3 Charpente métallique	35 180,00 €	
Lot 4 Couverture Bac sec - Bardage	78 598,00 €	
Lot 5 Menuiseries extérieures alu - Métallerie	46 795,36 €	
Lot 6 Façades - Isolation - Plâtrerie - Peinture - Plafonds suspendus	69 952,00 €	
Lot 7 Menuiseries intérieures bois	10 154,35 €	
Lot 8 Carrelage - Faïences	2 669,40 €	
Lot 9 Plomberie - Sanitaires - Chauffage - Ventilation	36 900,00 €	
Lot 10 Electricité - Courants Faibles - Chauffages électriques	26 970,55 €	
Total	446 351,61 €	
TOTAL GENERAL		
	490 199,36 €	
Conseil départemental 01 (dotation territoriale 2019-2020)		64 200,00 €
Région Auvergne Rhône-Alpes		80 000,00 €
Autofinancement		345 999,36 €
Total		490 199,36 €

DISCUSSION

P. FAYARD demande ce qui justifie de tels écarts entre les estimations et les propositions, ce qui est rare. Est-ce que l'on a sollicité beaucoup d'entreprises, ont-elles toutes répondu.

C. CHANEL répond que soit les estimations étaient en dessous, soit les entreprises ont répondu trop cher ! Pour en avoir discuté avec l'architecte, les entreprises en ce moment ont beaucoup de travail, ce dont on se réjouit, même si beaucoup ont répondu. Beaucoup de travail occasionne une augmentation générale. Cela se constate pour d'autres marchés publics et dans d'autres collectivités. En fin de mandat il y a toujours beaucoup de travaux. De plus en ce moment la conjoncture est très bonne pour le bâtiment.

J.P. COURTIEUX ajoute que, pour l'architecte, pour un autre marché sur 82 dossiers retirés, seulement 12 ont répondu et à des prix élevés.

P. FAYARD note que ce qui est important c'est l'écart avec les estimations mais aussi entre les entreprises.

C. CHANEL ne sait pas, pour certaines, si elles ont répondu par politesse ou pour faire plaisir.

P. FAYARD ajoute que c'est la question que l'on peut se poser. La 2^{ème} question est de savoir si les financements du Département ou de la Région sont en HT ou TTC.

C. CHANEL lui répond qu'ils sont HT car récupération d'une partie du FCTVA. Le Département a donné son accord, celui de la Région n'est pas encore définitif.

G. MICHON, pour compléter, dit que la somme globale est de + 11 %.

Sans autre observation, le Conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité (29 voix pour).

IV – DIVERS

1/ Dates

- Jeudi 20 juin 19H - rencontre élus - personnel (Rotonde)
- Mercredi 26 juin 20H - réunion publique bureau 4 « église »
- Jeudi 27 juin – 18H30- fête de la crèche
- Samedi 29 juin 20H – gala de fin d’année - école municipale de danse (salle des fêtes)
- Mercredi 3 juillet 18H - COPIL cœur de ville / RD 1083 (salle CM)
- Samedi 6 juillet 15H – fête de l’école (cour école primaire)

Monsieur le Maire informe l’Assemblée de la réception des comptes annuels de l’exercice 2018 de Bourg Habitat. Ils seront à disposition dans le bureau des conseillers municipaux.

Sans autre observation ni remarque. Monsieur le Maire clôt la séance publique à 19H36

Prochain Conseil municipal
Mardi 16 juillet 2019 – 20H00

Le Maire


Christian CHANEL.

La Secrétaire de séance,


Catherine PIVET.